



LICENCES : SAISON 2023/2024

NOUVEAUTE :

Pour les **MINEURS**, ils ne sont plus soumis à l'obligation de fournir un certificat médical, sauf s'ils répondent « OUI » à au moins une question du questionnaire santé. Dans ce cas, faire remplir, signer et tamponner par le médecin la zone concernée sur la licence.

Ce principe vaut aussi en cas de sur classement simple du joueur mineur.

RENOUVELLEMENTS DES LICENCES

NOUVEAUTE : Ils se font **OBLIGATOIREMENT** avec le processus de **dématérialisation**.

Vous allez recevoir courant semaine 23 (de la FFF ou Ligue de Bretagne) un mail dans votre boîte mail perso (si vous ne l'avez pas merci de regarder dans les spams).

Il conviendra de suivre les instructions données pour enregistrer votre nouvelle licence.

ATTENTION : Si le certificat médical est à renouveler ; ne pas signer et soumettre la demande de licence avant d'avoir mis le certificat médical complété et signé par votre médecin dans la rubrique pièces justificatives.

NOUVELLE LICENCE : elles se feront sous forme papier

Vous pouvez trouver les nouveaux bordereaux de licence sur le site de la ligue de Bretagne.

Documents à fournir :

- Demande de licence **ENTIEREMENT COMPLETEE** (avec mails et téléphones), **DATEE** et **SIGNEE** (par les parents pour les licenciés mineurs)
- Photocopie de la carte d'identité recto/verso ou de la page du livret de famille qui concerne le licencié
- une photo d'identité couleur avec les nom et prénom du licencié au dos (sous format : JPEG ou JPG) – Vous pouvez également la prendre avec votre portable et l'envoyer par mail : mariethe.rohou@orange.fr
- le document droit à l'image (pour les mineurs) complété et signé.

POUR TOUTES LES LICENCES

DIFFERENTS MOYENS POUR PAYER LES LICENCES*

- Par virement en vous connectant sur le lien suivant (sauf si vous êtes bénéficiaire du Pass'Sport) : <https://www.helloasso.com/associations/ja-breal-foot/adhesions/licence-de-foot-saison-2023-2024-2>
(faire un copier coller)
Pour inscription de 2 licenciés dans le même foyer (même adresse) : code Promo : REDUC5
Pour inscription de 3 licenciés dans le même foyer (même adresse) : code Promo : REDUC10
- Par **chèque** à l'ordre de la JA BREAL FOOT (mettre le nom et prénom du joueur au dos) - (ils seront encaissés début de saison)
Possibilité de régler en 2 ou 3 fois si problème – chèques encaissés à un mois d'écart
- Par **chèques vacances** (complété de vos noms et adresses)
- Par **coupons sport** (complété de vos noms et adresses)
- En **espèces** (dans une enveloppe en mettant le nom et prénom du joueur)

TARIFS

Années de naissance de 2015 à 2018 : 105 €

Années de naissance de 1989 à 2014 : 135 €

Foot Loisirs : 60 €

Si vous pensez bénéficier du Pass'sport, merci de faire 2 règlements :

- 1 ch de 50 € (chèque qui sera déchiré à la réception du transfert du mail)
 - le solde par le moyen de votre choix sauf virement
- **N'hésitez pas à nous demander un justificatif si participation de votre comité d'entreprise à l'adresse mail suivante : mariethe.rohou@orange.fr**

IMPORTANT : La réception du règlement enclenchera la validation définitive de la licence par le club. En l'absence de règlement, la licence pré-enregistrée sur internet ne sera pas validée par le club et le joueur ne pourra pas jouer.

Dossier complet et ou règlements à déposer dans la boîte aux lettres de :

ROHOU Marie-Thérèse – 22 square Charles Lindbergh – Bréal sous Montfort
(lotissement derrière le cimetière)



PASS'SPORT 2023

Notice club sportif

1. Faire une communication générale

- Apposer dans votre club
 - L'affiche informant de la reconduction du dispositif pour la saison sportive 2023/2024
 - L'affiche rappelant les publics bénéficiaires,
- Faire une information sur votre site internet.

[Les affiches ont été transmises par le MSJOP aux fédérations sportives]

2. Informer individuellement chaque jeune

- Demander systématiquement lors de l'inscription aux jeunes et à leurs parents s'ils sont éligibles au Pass'Sport : enfants bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé, de l'Allocation éducation enfant handicapé, de l'allocation de rentrée scolaire ou étudiant boursier.

3 Appliquer immédiatement la déduction de 50€ lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministre des sports à la famille, fin août.

4 **Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023** (soit avant la transmission des codes individuels) :

- Vous pouvez appliquer la déduction et **demandeur un chèque de caution de 50€ à la famille**
- **Restituer le chèque** de caution lors de la transmission du code individuel par la famille fin août / début septembre.
- A défaut de transmission du code, procéder à l'encaissement du chèque.

5 Faire la demande de remboursement des Pass'Sport sur votre compte LecompteAsso (LCA). Le remboursement est réalisé rapidement par l'Agence de services au paiement, à la fin de chaque mois à partir de septembre.

Pour toute information sur le dispositif : <https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/faq/>

COUPONS SPORTS 35

(Saison 2023/2024)



Les coupons sports (20 €) sont attribués aux parents des enfants de 11 à 15 ans (nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2012) bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire.

1 - Vous devez remettre à votre club **avant le 20 novembre 2023** :

- **L'attestation de** l'allocation de rentrée scolaire d'Août 2023 (téléchargeable sur <http://www.caf.fr>)
- La photocopie de la carte d'identité recto/verso ou de la page du livret de famille concernant l'enfant.

Adresse d'envoi des documents par courrier ou dans la boîte à lettres : Mme

ROHOU Marie-Thérèse

JA BREAL FOOT

22 square Charles Lindbergh

35310 Bréal Sous Montfort

ou par mail à l'adresse suivante : mariethe.rohou@orange.fr

2 - Une fois la totalité des demandes réceptionnées, le club transmet les dossiers au Service du département, qui les valide puis les envoie à l'ANCV.

3 - Les coupons sports vous seront remboursés par le club après le remboursement reçu par l'ANCV.



PASS'SPORT

(Concerne les inscriptions jusqu'au 30 septembre 2023)

C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50 euros, cette aide de l'État est destinée aux enfants nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire 2023.

1 - Les parents concernés vont recevoir (ou ont reçu) un mail (voir également dans les SPAM) du Ministère de l'éducation nationale de la Jeunesse et des sports, leur indiquant que leur(s) enfant(s) est(sont) bénéficiaire(s) de cette aide.

2 - Si c'est votre cas, merci d'envoyer à l'adresse mail suivante :

mariethe.rohou@orange.fr

- Le transfert du mail que vous avez reçu
- La photocopie de la carte d'identité recto/verso ou de la page du livret de famille concernant le joueur.

Si vous pensez bénéficier de cette aide, pour le règlement de la licence, il est demandé de faire 1 chèque de 50 € (représentant le montant du Pass'sport) et de régler le solde par tout autres moyens.

Site : <https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/faq/>

Renseignements : Mme ROHOU Marie-Thérèse - 06 33 35 24 42



Tarifs des licences – Saison 2023 / 2024

Merci de respecter les dates

ANNEE de naissance	Catégorie	Tarif jusqu'au 15/07	Tarif du 16/07 au 02/09	Tarif après le 03/09
2018 (dès 5 ans révolu)	U6	105 €	105 €	105 €
2017	U7	105 €	105 €	105 €
2016	U8	105 €	105 €	105 €
2015	U9	105 €	105 €	105 €
2014	U10	125 €	135 €	145 €
2013	U11	125 €	135 €	145 €
2012	U12	125 €	135 €	145 €
2011	U13	125 €	135 €	145 €
2010	U14	125 €	135 €	145 €
2009	U15	125 €	135 €	145 €
2008	U16	125 €	135 €	145 €
2007	U17	125 €	135 €	145 €
2006	U18	125 €	135 €	145 €
2005	U19	125 €	135 €	145 €
2004	U20	125 €	135 €	145 €
Entre 1989 et 2003	Séniors	125 €	135 €	145 €
sans limitation	Sport Loisirs	60 €	60 €	60 €

- Réduction de 5€ pour 2 licenciés d'un même foyer (même adresse)
- Réduction de 10€ pour 3 licenciés d'un même foyer (même adresse)

NOUVELLE LICENCE : elles se font également sous forme dématérialisée

Pour vous inscrire nous avons besoin des informations suivantes :

- Nom de famille
- Prénom
- Date de naissance
- lieu de naissance
- adresse mail
- numéro de téléphone
- Dernier club quitté + saison

Toutes les infos sont à envoyer : mariethe.rohou@orange.fr

Une fois que nous aurons saisi les infos, vous recevrez un mail qui sera intitulé « FFF »
Ensuite, il vous faudra remplir les informations demandées pour finaliser la licence.

Nous vous enverrons également : le document ***le droit à l'image qui sera à nous retourner complété et signé*** ainsi que ***le règlement de la licence***.

TARIFS

Années de naissance de 2015 à 2018 : 105 €

Années de naissance de 1989 à 2014 : 135 €

Foot Loisirs : 60 €

Dossier complet et ou règlements à déposer dans la boîte aux lettres de :

ROHOU Marie-Thérèse – 22 square Charles Lindbergh – Bréal sous Montfort
(lotissement derrière le cimetière)

IMPORTANT : La réception du règlement enclenchera la validation définitive de la licence par le club. En l'absence de règlement, la licence pré-enregistrée sur internet ne sera pas validée par le club et le joueur ne pourra pas jouer.